



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe pour le recrutement d'Assistants de Service Social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Académie de Normandie

Session 2025

Rapport rédigé par Cyril CRESPIEN (président du jury)

1. CONDITIONS D'ACCES :

1.1. Générales de la fonction publique

Pour être autorisés à se présenter au concours, les candidats doivent remplir, outre les conditions exigées par la réglementation spécifique du concours, les conditions générales d'accès à la fonction publique fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, c'est à dire deux cas de figure :

1. Soit posséder la nationalité française et jouir de leurs droits civiques, ne pas avoir de mention incompatible avec l'exercice des fonctions au bulletin n°2 de leur casier judiciaire, se trouver en position régulière au regard du Code du service national et remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction
2. Soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat ayant accord avec l'EEE (espace économique européen) autre que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique.

1.2 Particulière au concours d'assistant(e) de service social

Il s'agit tout d'abord d'un concours externe présentant quelques particularités. Ne peuvent se présenter à ce concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues par le code de l'action sociale et des familles aux articles L.411-1 à L.411-6, pour avoir droit au titre et pouvoir d'exercer l'activité d'assistant de service social.

Cette condition doit être remplie à la date de début des épreuves d'admission du concours.

2.EPREUVES DU CONCOURS :

Arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat

Le recrutement des assistants de service social prévu à l'article 8 du décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 susvisé s'effectue par voie de concours sur titres. Il comprend, outre la constitution d'un dossier lors de l'inscription, une épreuve orale d'entretien avec le jury.

2.1 Constitution d'un dossier

L'inscription au concours demande aux candidats de constituer et de déposer un dossier comprenant :

- * Une copie des titres et diplômes acquis (il est fortement conseillé de mettre seulement le diplôme d'Etat d'assistant social)
- * Un curriculum vitae impérativement limité à une page ;
- * Une note de deux pages au plus décrivant les emplois occupés par les candidats, les stages qu'ils ont pu effectuer et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part. Une prise de hauteur sur son expérience est généralement bienvenue.

2.2. Epreuve orale d'entretien avec le jury

L'épreuve orale d'entretien avec le jury est d'une durée de 30 minutes maximum. L'épreuve est notée de 0 à 20.

Elle se décompose en deux temps. Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son parcours et ses compétences acquises afin de devenir titulaire d'un poste d'assistant(e) de service social. Puis, au cours d'un entretien de 20 minutes, le jury, en s'appuyant à la fois sur le dossier et la présentation du candidat, échangera avec le candidat. Ce temps doit permettre de comprendre le parcours du candidat, ses motivations, sa vision du métier mais également, par des mises en situation, de mesurer les compétences acquises et les réflexes professionnelles.

L'entretien avec le jury s'appuie sur les éléments du dossier déposé par le candidat. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté.

3. ORGANISATION DU CONCOURS ET COMPOSITION DU JURY :

Le concours d'assistant(e) de service social session 2025 est organisé par la Division des Examens et Concours de l'académie de Normandie.

Les membres du jury exercent au sein de l'éducation nationale à des postes de conseillère technique de service social (Mme LEVENE Emmanuelle), d'assistante sociale dans deux établissements (Mme MOREAUX Cécile) et de personnel de direction. La présidence du jury a été assurée par M. CRESPIEN Cyril principal du collège Tancrède de Hauteville (Saint Sauveur Villages).

L'arrêté du 27 mars 2025 a fixé, au titre de l'année 2025, le nombre des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est de 8 postes pour le concours externe pour l'académie de Normandie.

4. Bilan des épreuves 2025

4.1. Sur l'exposé des candidats

Les candidats disposent de 10 minutes pour leur présentation. Sur le fond, ce temps doit permettre aux candidats de présenter leur parcours dans toute sa diversité. Il est fortement conseillé d'éviter une présentation linéaire et chronologique qui, très souvent, est une répétition du dossier. Le jury a apprécié les présentations dans lesquelles le candidat a su prendre de la hauteur et démontrer ses capacités, ses compétences à travers son expérience. Il est également nécessaire de démontrer ses motivations à passer un concours et ainsi intégrer la fonction publique.

La gestion du temps est fondamentale. Le jury encourage les candidats à ne pas négliger cet aspect formel. Quelques présentations ont duré moins de 7 minutes. A l'inverse il faut être en capacité de ne pas trop dépasser afin que le jury puisse avoir une présentation la plus complète possible.

Par ailleurs, la présentation doit être structurée afin de démontrer au jury ses capacités analytiques. Le plan doit être clairement mentionné en introduction et doit être tenu. La structuration du plan permet une présentation plus limpide. De nombreux candidats ont eu à cœur de soigner leur présentation, de démontrer la cohérence de leur parcours, de mettre en valeur les compétences acquises.

Le jury conseille donc fortement aux futurs candidats de ne pas improviser cette première partie et de la préparer sérieusement, de réfléchir à son parcours et enfin de bien se projeter sur les métiers proposés à l'issue du concours (AS en faveur des élèves, en faveur des personnels et au CROUS).

4.2. Les échanges avec le jury

Les échanges avec le jury ont été de qualité. De nombreux candidats ont pris le temps de répondre de manière la plus précise possible. Le jury a apprécié ce moment d'échange. Des candidats ont su enfin montrer toute leur capacité professionnelle.

Néanmoins plusieurs points d'alerte doivent être mentionnés :

- Certains candidats ne maîtrisent pas suffisamment les missions des AS en faveur des personnels ou des étudiants (CROUS). Le jury met en garde les futurs candidats sur cette lacune car des postes peuvent être proposés dans ces deux secteurs.

- Certains candidats évoquent des dispositifs particuliers dans lesquels les AS peuvent être associés sans en réalité les maîtriser. C'est tout particulièrement le cas du dispositif Phare. Nous suggérons aux futurs candidats de bien mesurer la complexité et la richesse de ce dispositif qui, en effet, a pour but de lutter contre le harcèlement mais dont la méthodologie est particulière.
- Certains candidats maîtrisent mal les instances des EPLE. Les AS en faveur des élèves siègent dans de nombreuses instances (CESCE, ESS, cellule de veille, etc). Une maîtrise de ces instances (composition et rôle) est nécessaire.
- Il est nécessaire pour les futurs candidats de bien maîtriser les différents écrits que peuvent être amenés à rédiger les AS notamment les IP ou les signalements.
- De nombreux candidats abordent la question du secret professionnel tout en ignorant les textes qui la régissent. Nous conseillons vivement aux futurs candidats d'en prendre connaissance.
- De manière générale les textes fondamentaux (lois/circulaires) sont souvent ignorés des candidats. Il est important dans sa préparation aux concours de les consulter. C'est le cas par exemple de la circulaire du 22 mars 2017 relative aux missions du service social en faveur des élèves qui n'est pas toujours connue ou mal appréhendée des candidats. Il est tout aussi important d'aller consulter les circulaires qui régissent les missions des AS en faveur des personnels ou des étudiants (CROUS).
- Une méconnaissance du cadre géographique est également à noter. Les candidats ne maîtrisent pas ou mal la géographie de l'académie. Si certains évoquent des différences entre l'urbain et le péri-urbain, ou entre le rural et rural isolé, de nombreux candidats ont du mal à argumenter sur ces différences. Nous conseillons au candidat de bien se projeter sur des postes géographiquement différents qui impliqueront des réponses professionnelles différentes.

Enfin, certaines mises en situation ont été délicates pour les candidats. Le jury attend des candidats des réponses précises mais comprend la difficulté de se projeter parfois sur des cas concrets. Cependant, les mises en situation permettent de vérifier la capacité des candidats à s'extraire d'un cadre, en EPLE par exemple, connu et maîtrisé.

Le jury conseille fortement la rencontre de professionnels de terrain

afin de pouvoir observer et enrichir sa connaissance du métier et en mesurer les attendus. C'est tout particulièrement important pour les candidats qui méconnaissent les structures de l'éducation nationale. Cependant, le jury met en garde les candidats déjà en poste qui peuvent avoir une vision de leur métier et de l'institution uniquement centrée sur leur établissement d'exercice et ne pas faire l'effort de se projeter dans une autre structure. Il est important de noter que le contexte local fait de chaque EPLE un établissement ayant des problématiques particulières. Il est toutefois possible, à travers des échanges de pratique professionnelle, de faire une typologie des établissements.

Conclusion :

Le jury note une préparation globale positive des candidats. Certains se sont démarqués et le jury n'a pas hésité alors à mettre d'excellentes notes. A l'inverse, certains candidats ont négligé la présentation et n'ont pas été en mesure de répondre aux questions. Enfin, nous notons un taux d'absentéisme non négligeable avec 4 absents sur 26 soit un peu plus de 15%.

Statistiques :

Nombre de
postes : 8

Nombre
d'inscrits : 26

Nombre de présents à
l'épreuve : 22

Nombre d'admis : 8

Nombre de candidats en
liste supplémentaire 3